



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOYANTS : 29

QUESTION N°01

APPROBATION DU COMPTE  
DE GESTION 2014

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Base-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

**ETAIT ABSENTE :** JACOB Marie-Noëlle

**PROCURATION :** JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## PREMIERE QUESTION

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Receveur Municipal a adressé au conseil municipal le compte de gestion 2014 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission financière le 17 mars 2015.

section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	1 019 828.00	0.00	- 384 930.21	634 897.79
Fonctionnement	337 887.57	0.00	- 109 451.82	228 435.75
Total	1 357 715.57	0.00	- 494 382.03	863 333.53

Elle précise que ce résultat correspond exactement aux mandatements et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le CGCT notamment les articles L. 2343-1 et suivants

Vu le décret N° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

A la majorité des membres (-04 abstentions : ELISABETH Camille, BIABIANY Orif, RAMILLON Annick, JACOB Marie-Noëlle)

1°) D'adopter le compte de gestion du comptable dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour 2014

2°) Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération

**POUR EXPEDITION CONFORME**

  
**LE MAIRE**  
  
**Christian JEAN-CHARLES**

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOTANTS : 29

QUESTION N°02

DELIBERATION PORTANT SUR  
LES RESTES A REALISER EN  
2014 EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Niamey-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

**ETAIT ABSENTE :** JACOB Marie-Noëlle

**PROCURATION :** JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



## DEUXIEME QUESTION

### DELIBERATION PORTANT SUR LES RESTES A REALISER EN 2014 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2014 intervient le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 ;

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **1 261 987.96 euros**

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **689 236.33 euros**

Il est proposé au conseil d'adopter les restes à réaliser en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2014.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Où les explications de monsieur le maire, ayant débattu et après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents ( 06 abstentions )

1°) D'adopter les restes à réaliser 2014 de la section d'investissement tant en dépenses, qu'en recettes, comme suit :

N° CP	LIBELLES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
0127	TRAV. D'AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE	0,00	21 975,00
0128	TRAV. D'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DETENUES	50 817,38	25 000,00
0129	TRAVAUX DE RENOVATION DES AIRES DE JEUX	165 094,69	50 000,00
0130	TRAV. DE REHABILITATION MARCHÉ AUX POISSONS	50 166,84	150 088,54
0131	TRAV. DE REPARATION DE LA VOIRIE COMMUNALE	257 954,10	0,00
0132	TRAVAUX REHABILITATION DE LA MAIRIE	0,00	76 755,00
0135	ETUDES ET REQUALIFICATION DU BOURG	89 708,51	102 877,50
0138	ETUDE PROFILS DES EAUX DE BAINADE	0,00	11 760,00
0139	CYBER BASE	0,00	14 369,29
0142	AMENAGEMENT CIMETIERE	292 021,26	0,00
0144	REMISE A NIVEAU DES HYDRANTS BOUCHE D'INCENDIE	25 000,00	25 000,00
0145	AMENAGEMENT EXTENSION PORT DU BOURG	11 811,00	11 811,00
0148	CONSTRUCTION ECOLE DE BALLARGENT	217 306,18	0,00
0149	FONDS D'AIDES AUX COMMUNES FAC2014	152 550,00	125 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 261 987,96</b>	<b>689 236,33</b>

2°) De reporter ces restes au budget primitif 2015

3°) Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE  
  
Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE



2015-00363

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOTANTS : 29

QUESTION N°03

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2014

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Tréfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Brazzaville dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAI Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

ETAIT ABSENTE : JACOB Marie-Noëlle

PROCURATION : JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat.

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### TROISIEME QUESTION

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le vote du Compte Administratif 2014 qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice de la commune.

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de l'exercice	8.570.268,58
- Recettes de l'exercice	8.460.816,76
- Soit un déficit de	109.451,82
- Excédent de fonctionnement 2013 reporté	337.887,57
- <b>Résultat de fonctionnement (A)</b>	<b>228.435,75</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses de l'exercice	2.195.887,19
- Recettes de l'exercice	1.810.956,98
- Excédent de fonctionnement 2013 reporté	1.019.828,00
- <b>Résultat d'investissement (B)</b>	<b>634.897,79</b>

**Le résultat de clôture de l'exercice 2014 se solde par un excédent global de (A + B) = 863.333,54**

Il n'existe donc pas d'écart entre les réalisations budgétaires du compte administratif et celle du compte de gestion.

Cependant le Maire fait observer qu'à la clôture de l'exercice 2014, il existe à la section d'investissement des dépenses engagées non mandatées, et des recettes certaines non encore recouvrées.

Il convient d'intégrer dans le résultat la totalité de ces restes à réaliser.

##### **Restes à réaliser en investissement**

- Reste à réaliser en dépenses	1.261.987,96
- Restes à réaliser en recette	689.236,33
- <b>Déficit des restes à réaliser</b>	<b>572.751,63</b>

##### **Balance de clôture**

Excédent global en dépenses	228.435,75
Excédent global d'investissement (y compris soldes des restes à réaliser).....	62.146,16

**Le résultat global de clôture de l'exercice 2014 se solde par un excédent de : 290.581,91**

Il précise que les restes seront repris au Budget Supplémentaire 2015.

Après avoir donné les explications relatives à l'exécution budgétaire, il quitte la salle, et laisse la présidence au premier Adjoint, en application de l'article L 2121-14 du CGCT

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif

Du l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré

DÉCIDE

A la majorité de ses membres (06 abstentions : ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif, CARENE/ARON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle)

1°) D'adopter le Compte Administratif 2014 avec un excédent global de : **290.581,91 €**

		Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Restes à réaliser au 31/12/14	Résultat global de clôture de l'exercice 2014
Investissement	+	1.019.828,00		634.897,79		62.146,16
	-		384.930,21		372.751,63	
Fonctionnement	+	337.887,57		228.435,75		228.435,75
	-		109.451,82			
Total	+	1.357.715,57		863.333,54		290.581,91
	-				372.751,63	

2°) Le Maire, le Directeur général des Services, madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPÉDITION CONFORME

  
LE MAIRE  
  
Christian JEAN-CHARLES



JG 15-00364



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOTANTS : 29

QUESTION N°04

AFFECTATION DES  
RESULTATS DE L'EXERCICE  
2014

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

  
Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut être  
l'objet d'un recours devant le Tribunal  
Administratif de Niamey-Terre dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et de sa réception par le  
Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALJANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

ETAIT ABSENTE : JACOB Marie-Noëlle

PROCURATION : JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat.

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## QUATRIEME QUESTION

### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le maire explique que l'exercice 2014 s'est soldé par un solde de clôture de 863.333,54, décomposé comme suit :

✓ Solde d'exécution de la section d'investissement	634.879,79 €
✓ Excédent de fonctionnement	228.435,75 €

Il convient d'affecter ce résultat de clôture, au titre de l'exercice 2014.

Il propose de reporter à nouveau ce résultat au budget primitif 2015, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014

Où l'exposé de monsieur le maire, ayant débattu et après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents. (06 abstentions : ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, BIABIANY Orif, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Ailbert, JACOB Marie-Noëlle)

- 1) D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014, au budget primitif 2015 comme suit :  
R 001 Solde d'exécution positif reporté (N-1) 634.897,79 (investissement)  
R 002 Excédent de fonctionnement reporté (N-1) 228.435,75 (fonctionnement)
- 2) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour exécuter la présente délibération
- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services, et madame le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

  
LE MAIRE  
  
Christian JEAN-CHARLES

26515-00365



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOTANTS : 29

QUESTION N°05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
2015

La Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE  
  
Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Niamey-Tombouctou au plus tard deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, WIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, FRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SAUBUR Annetie 7<sup>ème</sup> Adjt ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, FRANCE Eie BARTHELEMY Henri, BRUDEY ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGEY Jean-François, MORANDAS Jeannille, SELIN Ariano, SEREMES DIMAL Alain, PANDOLF Henri, CARNE Patrick, PHILGEBNE Lydie, DRACON Patricia, ELAINE Myriam, SLENE Christiano, BIABANY Chif, CARNE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDISERE épouse RAYMILLON Nicole, KAMOSE Albert.

ETAIT ABSENTE: JACOB Marie-Noëlle

PROCURATION: JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

ASSISTAIENT A LA REUNION:

FRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétaire

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## CINQUIEME QUESTION

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2313-1 à L.2313-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3.500 habitants,

**VU** l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif le 15 avril au plus tard,

**ENTENDU** le conseil municipal qui s'est prononcé au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 17 mars 2015,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission « FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES » du 25 mars 2015,

**ENTENDU** l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

A la majorité des membres (06 abstentions : ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, BIASIANY Orlé, CARENE/ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noblie)

1°/ D'adopter le budget primitif de l'exercice 2015, dont la balance est arrêtée comme suit : (voir documents budgétaires joints).

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8.577.847,82	8.577.847,82
INVESTISSEMENT	2.750.764,93	2.750.764,93
<b>TOTAL</b>	<b>11.328.612,75</b>	<b>11.328.612,75</b>
Dont réel	10.869.859,47	10.869.859,47
Dont ordre	458.753,28	458.753,28

2°/ De préciser que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes

3°/ Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



24315\_00366



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOTANTS : 29

QUESTION N°06

VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION

Le Maire soussigné certifie la  
correcte exécution de la  
présente délibération, qui sera  
affichée en Mairie, et transmise  
à la Préfecture.

  
Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut être  
l'objet d'un recours devant le Tribunal  
Administratif de Dzaïri-Terre dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et de sa réception par le  
Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDMS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAIN Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

ETAIT ABSENTE : JACOB Marie-Noëlle

PROCURATION : JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## SIXIEME QUESTION

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient, comme à l'accoutumée, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux de 2015.

Il rappelle les taux en vigueur actuellement pour 2014 et propose leur reconduction pour l'année 2015.

Taxe d'habitation	18,98 %
Taxe foncier bâti	28,10 %
Taxe foncier non bâti	46,72 %

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Où l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°/ D'adopter le coefficient de variation proportionnelle ci-après 1,000000

2°/ De procéder à la variation proportionnelle des taux, ce qui donne les taux de référence ci-après :

Taxe d'habitation	18,98 %
Taxe foncier bâti	28,10 %
Taxe foncier non bâti	46,72 %

3°/ Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

  
LE MAIRE  
  
Christian JEAN-CHARLES

D.S. 15. 00367

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

19 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

PROCURATION : 1

VOTANTS : 29

QUESTION N°07

DELIBERATION PORTANT  
FIXATION DE LA DUREE ET DU  
MONTANT DE  
L'AMORTISSEMENT DES  
BIENS ACQUIS EN 2014

Le Maire assigé certifie le  
caractère exécutoire de la  
présente délibération, qui sera  
affichée en Mairie, et transmise  
à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le Tribunal  
Administratif de Bassa-Terre dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et de sa réception par le  
bénéficiaire.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEV/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Ovil, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

ETAIT ABSENTE : JACOB Marie-Noëlle

PROCURATION : JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat.

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## SEPTIEME QUESTION

### DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2014

Monsieur le maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14.

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquis au cours de l'année 2014.

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Où les explications de monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°/ D'agréer les propositions de monsieur le maire, telles qu'elles ont été présentées (cf tableau)

2°/ Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2015 comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT : 171.733,83 (chapitre 042)**

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 171.733,83 (chapitre 040)**

3°/ Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

## AMORTISSEMENT EXERCICE 2015

DÉSIGNATION DU BIEN	Valeur d'acquisition	DATE d'acquisition	DURÉE	AMORTISSEMENT INITIAL	AMORTISSEMENT RECURRENT	Valeur au 31/12/2015
Climatiseur, table de déshydratation	8 800,00	21/03/2010	5	7 040,00	1 760,00	0,00
Gras en porte à faux	6 258,83	05/02/2010	5	5 039,08	1 219,77	0,00
Mobilier Piscine	3 762,71	08/10/2010	5	3 034,17	728,54	0,00
Climatiseurs (Lot n°04)	3 087,00	08/10/2010	5	2 469,60	617,40	0,00
Climatiseur	1 801,80	08/10/2010	5	1 441,44	360,36	0,00
Piscine (CDE)	1 245,50	08/10/2010	5	1 076,40	269,10	0,00
Matériel de jardinage	4 910,00	08/10/2010	5	3 928,00	982,00	0,00
Matériel de sonorisation	1 587,00	08/10/2010	5	1 269,60	317,40	0,00
Véhicule PEUGEOT 207 SW	20 500,01	25/11/2010	5	16 400,01	4 100,00	0,00
Mobilier	2 034,45	25/11/2010	5	1 627,56	406,89	0,00
Déshydratateurs et Souffleurs	840,00	25/11/2010	5	672,00	168,00	0,00
Mobilier	1 174,21	25/11/2010	5	939,37	234,84	0,00
Mat. de bureau (Magasin XEROX)	1 285,45	25/12/2010	5	1 019,56	265,89	0,00
					<b>11 582,99</b>	
Ponche électrique	888,10	15/06/2011	5	539,46	348,64	348,64
Mobilier	3 821,37	15/06/2011	5	2 292,82	1 528,57	2 292,57
Climatiseur	4 587,13	20/07/2011	5	2 406,28	2 180,85	2 406,28
Soudeuse	27 871,48	20/07/2011	5	22 722,88	5 148,60	5 148,60
climatiseur mural	2 717,00	20/07/2011	5	1 630,20	1 086,80	1 086,80
Matériel de transport (CDE Bipper )	25 500,00	18/10/2011	5	15 540,00	9 960,00	9 960,00
					<b>18 085,22</b>	
Glets par boîte	6 718,75	24/05/2012	5	2 061,93	4 656,82	2 061,93
Climatiseur	2 182,00	24/05/2012	5	870,80	1 311,20	1 311,20
Groupe électrogène	33 283,20	28/06/2012	5	13 313,20	19 970,00	19 970,00
Escabeau échafaudage	3 241,22	28/06/2012	5	1 296,49	1 944,73	1 944,73
Panneau basket (Gymnase)	18 249,70	28/06/2012	5	7 299,88	10 949,82	10 949,82
Chambre froide	6 931,25	25/08/2012	5	3 532,89	3 398,36	3 532,89
Machine à glace	45 009,61	25/08/2012	5	18 003,84	26 995,77	26 995,77
Mobilier	12 277,86	14/12/2012	5	4 911,14	7 366,72	7 366,72
					<b>26 888,73</b>	
Vidéo surveillance Piscine	5 157,68	12/03/2013	2	2 578,83	2 578,85	0,00
Boite de sport	7 638,90	12/03/2013	5	1 527,78	6 111,12	6 111,12
Mobilier	2 104,80	28/05/2013	5	420,96	1 683,84	1 683,84
Matériel informatique	18 737,90	28/05/2013	2	7 863,91	10 873,99	0,00
Matériel informatique	2 583,00	28/05/2013	2	1 291,50	1 291,50	0,00
Climatiseurs	2 447,00	28/05/2013	5	489,40	1 957,60	1 957,60
Chambre froide	3 285,47	14/08/2013	5	821,37	2 464,10	2 464,10
Escabeaux	3 872,45	14/08/2013	5	774,49	3 097,96	3 097,96
Matériel informatique	12 907,61	14/08/2013	2	6 453,81	6 453,80	0,00
Papiers	700,00	14/08/2013	2	350,00	350,00	0,00
Coffre fort	782,05	14/08/2013	5	195,51	586,54	586,54
Climatiseurs	10 987,00	14/08/2013	5	2 197,40	8 789,60	8 789,60
Climatiseurs	3 822,75	14/08/2013	5	764,55	3 058,20	3 058,20
Ponche 2 bacs	1 224,00	16/09/2013	5	244,80	979,20	979,20
Mobilier	12 888,72	23/09/2013	5	2 577,74	10 310,98	10 310,98
Renault Master	43 034,00	23/09/2013	5	8 606,80	34 427,20	34 427,20
Peugeot 308	24 300,00	23/09/2013	5	4 860,00	19 440,00	19 440,00
Linex	3 480,00	23/09/2013	5	696,00	2 784,00	2 784,00
Appareil photo NIKON	880,50	27/09/2013	2	440,25	440,25	0,00
Matériel informatique	838,01	27/09/2013	2	419,01	419,01	0,00
Ponche 2 bacs	2 152,80	27/09/2013	5	430,56	1 722,24	1 722,24
Oxygène	7 421,58	27/09/2013	5	1 484,32	5 937,26	5 937,26
Matériel informatique	2 985,20	28/11/2013	2	1 492,60	1 492,60	0,00
Matériel informatique	1 145,07	28/11/2013	2	572,54	572,54	0,00
Équipement sport	2 487,00	09/12/2013	5	497,40	1 989,60	1 989,60
Climatiseur	1 424,47	09/12/2013	5	284,89	1 139,58	1 139,58
Ensemble outils divers	1 884,80	09/12/2013	5	376,97	1 507,83	1 507,83
Matériel informatique	2 281,00	09/12/2013	2	1 140,50	1 140,50	0,00
Matériel informatique	1 859,00	09/12/2013	5	371,80	1 487,20	1 487,20
Mobilier	1 406,58	09/12/2013	2	703,29	703,29	0,00
Armoire	515,38	09/12/2013	2	257,69	257,69	0,00
Éclairage led	3 989,08	10/12/2013	5	797,82	3 191,26	3 191,26
Lampadaires	5 192,39	12/12/2013	5	1 038,48	4 153,91	4 153,91
Éclairage led	4 930,00	12/12/2013	5	986,00	3 944,00	3 944,00
Pompe jet d'eau	1 532,45	12/12/2013	5	306,49	1 225,96	1 225,96
Mobilier	3 182,04	12/12/2013	5	636,41	2 545,63	2 545,63
Four gaz	29 298,00	10/12/2013	5	5 859,60	23 438,40	23 438,40
Éclairage led	4 052,27	18/11/2013	5	0,00	4 052,27	4 052,27
					<b>62 962,88</b>	

Mobilier	2 365,92	03/02/2014	5		477,18	1 888,74
Mobilier de bureau RH & DCS	9 526,73	20/02/2014	5		1 985,75	7 542,98
Matériel informatique	1 569,00	26/01/2014	2		779,50	779,50
Matériel informatique	1 192,42	09/02/2014	2		596,21	596,21
Matériel informatique	990,00	09/02/2014	2		296,99	296,99
Matériel informatique	366,00	25/02/2014	2		299,00	399,00
Cocheur agréé (divers)	775,78	12/02/2014	2		387,89	387,89
Ordinateur / cas CDE	222,89	09/02/2014	2		111,43	111,43
Mobilier scolaire	21 428,50	04/08/2014	5		4 287,92	17 131,08
Logiciel de gestion GP	21 267,49	04/08/2014	2		10 683,75	10 683,75
Matériel informatique RH & DCS	10 610,00	02/01/2014	2		5 405,00	5 405,00
Matériel informatique	2 166,00	12/05/2014	2		1 083,00	1 083,00
Matériel informatique	1 626,40	30/05/2014	2		814,20	814,20
Tv SONY	978,00	11/05/2014	1		978,00	0,00
Ornatrice	462,70	16/06/2014	5		90,54	362,16
Séance	4 286,00	12/08/2014	5		877,20	3 506,80
Ornatrices FSE & CCAS	2 740,39	10/01/2014	5		548,08	2 192,31
Mobilier de bureau	1 103,11	29/04/2014	5		204,62	898,49
Mobilier de bureau	1 445,22	08/08/2014	5		289,04	1 156,18
Mobilier de bureau (Cabinet)	761,20	05/08/2014	5		156,24	604,96
Mobilier de bureau	476,04	18/08/2014	5		95,61	380,43
Cocheur de Tégère	6 623,35	01/08/2014	5		1 275,87	4 823,48
Lave main	1 208,20	28/08/2014	3		261,64	1 047,36
Arbreux	3 275,78	28/07/2014	2		1 688,89	1 686,89
Matériel de transport (Circle DE)	38 280,00	30/04/2014	5		7 698,00	30 604,00
Appareil urbain	17 507,00	28/11/2014	5		3 583,40	14 341,60
Mobilier salle de délibération	15 552,90	02/11/2014	5		3 138,58	12 794,32
Réseau salle Yves REMY	2 498,00	02/11/2014	5		499,60	1 998,40
Matériel informatique	1 127,32	01/12/2014	2		563,66	563,66
Matériel informatique	1 237,00	11/02/2014	2		618,50	618,50
Matériel informatique	6 265,01	11/02/2014	2		3 147,51	3 147,51
Mobilier (2 bureaux)	772,18	04/11/2014	2		396,08	386,58
Planche podium	7 183,60	02/11/2014	5		1 436,16	5 744,64
Ornatrice (Bureau du maire)	2 094,53	02/11/2014	5		418,91	1 675,62
Ornatrice	841,00	02/11/2014	5		128,20	612,80
Ornatrice	641,00	02/11/2014	5		128,20	612,80
SOUS TOTAL					58 371,00	
					171 733,63	

04515 00368



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
19 mars 2015
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 28
PROCURATION : 1
VOTANTS : 29
QUESTION N°08
<b>VOTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS</b>
<p>Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.</p>  <p>Christian JEAN-CHARLES</p> <p>LE MAIRE</p>
<p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, ORACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

**ETAIT ABSENTE :** JACOB Marie-Noëlle

**PROCURATION :** JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## HUITIEME QUESTION

### VOTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le maire rappelle au conseil la volonté de la municipalité d'accompagner les associations de la commune dans la programmation de leurs activités annuelles.

Il signale toutefois que le versement des aides est conditionné à la régularité du fonctionnement administratif des associations.

Il propose donc à l'assemblée de procéder à une première répartition après avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
ACDG	750,00
APMPN	7.000,00
CAPUONES	600,00
COURONNE VERTE	2.000,00
EDO	8.000,00
GAL	12.590,00
IAM	45.010,06
XARAPAT +	700,00
LES VANILLIERS	1.000,00
LA LUCOLE	7.000,00
LYCEE DROIT DE L'HOMME	800,00
MAHOGANI	700,00
NAÏTRE ET GRANDIR A POINTE/NOIRE	15.250,00
NOU MENM	1.500,00
OFFICE DE TOURISME	3.000,00
ONVACS	27.505,62
POINSETTIA	500,00
PPN	7.000,00
SOLEIL D'ARGENT	2.000,00
TAN NOU	700,00
TOUTWEL	700,00
PONTINERIS AGRO ALTERNATIVE	12.000,00

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Oui les explications de monsieur le maire,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°/ D'accorder aux associations les subventions au titre de l'exercice 2015, sous réserve de la régularité de leur fonctionnement.

2°/ Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015, article : 65748.020

3°/ Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



DGS15\_00369



<b>COMMUNE DE POINTE-NOIRE</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>
19 mars 2015
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29</b>
<b>PRESENTS : 28</b>
<b>PROCURATION : 1</b>
<b>VOTANTS : 29</b>
<b>QUESTION N°09</b>
<b>PROGRAMME D'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2015</b>
<p>Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.</p> <p><b>LE MAIRE</b></p>  <p><b>Christian JEAN-CHARLES</b></p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bossa-Terra dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Releve.</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elie BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Orif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOKSE Albert,

**ETAIT ABSENTE :** JACOB Marie-Noëlle

**PROCURATION :** JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## NEUVIEME QUESTION

### PROGRAMME D'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2015

Monsieur le Maire expose qu'une dotation prévisionnelle de 315.000 € provenant du Fond d'Aide aux Communes sera allouée à la commune de POINTE/NOIRE (Cf courrier du Président du Conseil Général n°D2015/010L/CAB/DD/ML du 09 février 2015).

Il soumet le programme d'affectation qui suit :

POSTES DE REPARTITION		Montant individualisé	TOTAL
<b>205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</b>			<b>25.000,00</b>
2051	Concessions et droits similaires	25.000,00	
<b>213. Construction</b>			<b>152.032,11</b>
21311	Bâtiments publics (hôtel de ville)	112.032,11	
21312	Bâtiments publics (bâtiments scolaires)	40.000,00	
<b>218. Autre immobilisations corporelles</b>			<b>85.000,00</b>
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20.000,00	
2184	Mobilier scolaire	25.000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	40.000,00	
<b>21 Autres immobilisations</b>		<b>52.967,89</b>	<b>52.967,89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>315 000,00</b>	<b>315 000,00</b>

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres

1°) – D'approuver l'affectation du FAC 2015 tel qu'exposée ci-dessus

2°) – De solliciter le versement de la subvention auprès du Conseil Général

3°) – De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération

4°). Le Maire, le Directeur général des Services, et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

DG 15\_00370



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
19 mars 2015
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 28
PROCURATION : 1
VOTANTS : 29
QUESTION N°10
<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015</b>
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
 <b>LE MAIRE</b>  <b>Christian JEAN-CHARLES</b>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre sous un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 30 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, RANCE Elio BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAS Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARINE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERCHIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert.

**ETAIT ABSENTE :** JACOB Marie-Noëlle

**PROCURATION :** JACOB Marie-Noëlle à ELISABETH Camille

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe du service technique, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



## DIZIEME QUESTION

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015

Monsieur le Maire expose au conseil que par courrier en date du 26 février 2015 n°2015/87/SG/DICTAJ/BRF, Monsieur le Préfet a communiqué aux collectivités le dossier relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 et singulièrement les catégories d'opération prioritaires avec les taux minima et maxima de subvention au titre de la programmation 2015.

Il signale qu'à cet effet, et après instruction par les services de la commune, la collectivité soumet trois dossiers comme indiqués ci-dessous :

#### Opération 1 :

- Reconstruction d'un ouvrage hydraulique à Guyonneau		<b>414.710,00 H.T</b>
Participation ETAT (DETR 80 %)	331.768,00	
Participation commune (20 %)	82.942,00	

#### Opération 2 :

- Travaux de mise en conformité des équipements sportifs du gymnase		<b>400.800,00 H.T</b>
Participation ETAT (DETR 80 %)	320.640,00	
Participation commune (20 %)	80.160,00	

#### Opération 3 :

- Mise en place de toilettes publiques automatisées dans l'agglomération		<b>200.000,00 H.T</b>
Participation ETAT (DETR 80 %)	160.000,00	
Participation commune (20 %)	40.000,00	

Au vu de ces trois dossiers, le montant global de la DETR 2015 sollicité par la commune est évalué à 812.408,00 €.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**DÉCIDE**

A l'unanimité des membres

1°) – D'approuver la proposition des trois opérations, conformément au plan de financement correspondant.

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien à cette affaire

3°) Le Maire, le Directeur général des Services, et madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPÉDITION CONFORME**



**LE MAIRE**

**Christian JEAN-CHARLES**